

## Comment s'engager dans une mission de service civique ?

- En consultant les offres de missions en ligne sur :  
[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)
- Ou en contactant une structure éligible pour co-construire sa mission.

### Pour tous renseignements

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

### Pour vous accompagner

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale de l'Oise  
13 rue biot - BP 30971  
60009 BEAUVAIS

Florian SZYNAL

Tél : 03 44 06 06 20

Courriel : [florian.szynal@oise.gouv.fr](mailto:florian.szynal@oise.gouv.fr)

Secrétariat : Stéphanie COCHET

Tél : 03 44 06 06 22

Courriel : [ddcs-service-civique@oise.gouv.fr](mailto:ddcs-service-civique@oise.gouv.fr)



## SERVICE CIVIQUE

Vous avez entre 16 et 25 ans

Comment s'engager  
dans un service civique ?



## SERVICE CIVIQUE

### Un engagement volontaire

- Une **expérience utile** aux autres et utile pour soi.
- Un **engagement citoyen** reconnu et valorisé.
- Un **engagement volontaire** au service de l'intérêt général.
- Pour **tous les jeunes de 16 à 25 ans** révolus.
- Sur une période de 6 à 12 mois, (**moyenne de 8 mois**) pour une mission d'au moins **24 heures** par semaine.



**Le service civique n'est ni un emploi, ni un stage.**

### Les missions

Le service civique permet d'accomplir des missions d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, interventions d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

#### Exemples :

- Sensibiliser au respect de l'environnement, au tri des déchets, aux économies d'énergie ;
- Aider à lutter contre l'illettrisme dans des ateliers de lecture ;
- Offrir aux personnes isolées un accompagnement dans leur vie quotidienne ;
- Réaliser une mission à l'international avec une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ;
- Sensibiliser aux grands enjeux de santé en menant des actions d'information sur la sexualité, la contraception, les toxicomanies, les addictions ;
- Collecter des récits de vie ;
- Favoriser l'accès aux pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap.
- ...

## SERVICE CIVIQUE

### Les conditions

#### En tant que volontaire, vous bénéficiez :

- d'une **indemnité** mensuelle de 573 euros\* environ ;
- d'une **couverture sociale** complète ; l'ensemble de la période de service civique est validée pour votre retraite ;
- d'une **reconnaissance** de la mission accomplie dans votre parcours.

\* Un versement de 467 euros environ complété par la prise en charge de frais pour environ 106 euros.

### Les structures

#### Le service civique peut être effectué auprès :

- d'associations
- de collectivités territoriales (communes...)
- d'établissements publics (collèges, lycées...)

#### En France ou à l'international.

